

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 427 et ses amendements concernant le lot 4 647 882 appartenant à M. Alain Piette situé au 221 rue Saint-Luc à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village sera étudiée par le conseil à Notre-Dame.

La dérogation vise à :

- Autoriser l'agrandissement du garage détaché afin que celui-ci ait une superficie de 89.9m² correspondant à 40' x 24',2" soit 5m² de plus que le maximum permis par l'article 8.2.3. du règlement 2021-427.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 14 septembre 2026 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 541, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 5^e jour de août 2026.



Isabelle Dumont
Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1